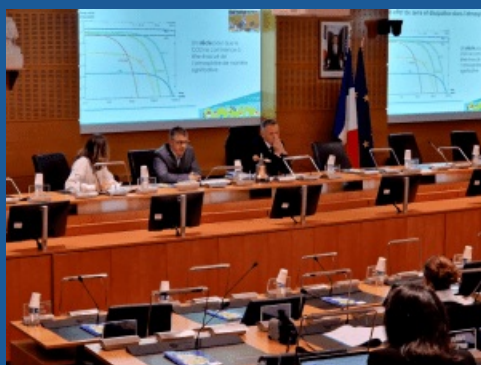


ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE — TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE EN ORDRE DE MARCHÉ



*Présentation du schéma directeur de l'énergie en
salle des séances le 1er décembre 2023 @
Département de Seine-et-Marne*

Le Président du Département et plusieurs élus se sont réunis à l'Hôtel du Département de Seine-et-Marne pour prendre des engagements en matière d'énergie et de sobriété sur les trois prochaines décennies. Objectif du schéma directeur de l'énergie : réduire de 40 % la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la collectivité d'ici 2030.


Créé le: 30/11/2023

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne suit une politique ambitieuse en matière d'énergie et de sobriété, notamment en réalisant des rénovations importantes de son patrimoine bâti. Face aux dernières évolutions réglementaires, appelées **Éco Énergie Tertiaire** (<https://www.ecologie.gouv.fr/eco-energie-tertiaire-eet>), portant sur la construction, la rénovation et la réglementation du bâtiment, les acteurs du tertiaire ont l'obligation de réduire leurs consommations d'énergie d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050. Pour y répondre, le Département de Seine-et-Marne a mis en place une stratégie sous la forme de son schéma directeur de l'énergie.

Un plan d'action pour la sobriété énergétique



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Président du Département, Jean-François Parigi, et de nombreux élus dont Christian Robache, Vice-président en charge de la sécurité et des bâtiments départementaux, se sont réunis avec les services départementaux en salle de séances le vendredi 1^{er} décembre pour présenter le schéma directeur de l'énergie et piloter les actions sur son parc départemental.

« Nous avons adopté le 23 juin 2023 le schéma directeur de l'énergie, véritable feuille de route pour atteindre les objectifs que le Département de Seine-et-Marne s'est fixés pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments », a déclaré Christian Robache.

Le patrimoine bâti du Département de Seine-et-Marne est composé de 132 collèges et une cinquantaine de bâtiments hors scolaires. Si certains collèges ont été construits dans une démarche environnementale, de nombreux efforts restent à faire pour réduire à la fois la consommation d'énergie, l'empreinte environnementale et la dépendance énergétique du Département.



Le plan d'action du schéma directeur de l'énergie en 10 points :

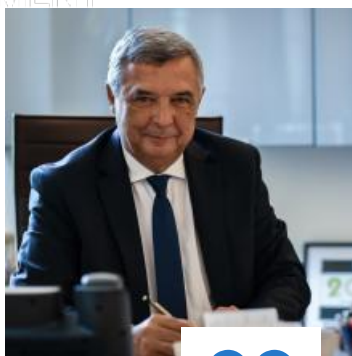
1. Généralisation des contrats de performance énergétique,
2. Améliorer la qualité de l'air intérieur,
3. Action sur la consommation d'eau,
4. Auto-consommation d'énergie renouvelable,
5. Amélioration de la performance énergétique,
6. Amélioration du confort d'été,
7. Achats performants,
8. Développement de la mobilité durable,
9. Sensibilisation et formation des élus et des agents départementaux,
10. Professionnalisation des agents d'entretien technique (AET).

Le chauffage, la première source de consommation

La première mesure phare du Schéma directeur de l'énergie est la généralisation des contrats de performance énergétique pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments de la collectivité. Cela implique des travaux d'isolation, de chauffage, de climatisation, de ventilation et d'éclairage.

Avec l'envolée des coûts de l'énergie, l'une des priorités est de réduire la consommation de gaz et d'électricité et de recourir à la chaleur renouvelable et à la diversification des sources.

Déjà en 2017, une action de grande ampleur a été menée par le Département : un Contrat de Performance Énergétique (CPE) portant sur 55 collèges a permis de réduire de 25 % les consommations de chauffage de ces établissements.



Le Schéma directeur de l'énergie est la traduction d'un véritable tournant en matière de transition énergétique porté par la majorité départementale.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

À LIRE



GUIDES

Schéma directeur de l'énergie

Le Schéma directeur de l'énergie (SDE) regroupe les actions qui permettront au Département d'atteindre les obligations du décret Tertiaire, également appelé Éco-énergie tertiaire (DEET). Ce schéma est la matrice de la politique départementale pour la transition énergétique du patrimoine bâti.

Retrouvez toutes les actions pour 2030, 2040 et 2050 dans ce guide en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 1.63

MO

DÉPARTEMENT

Le Département présente
son bilan de mi-mandat

 Publié le 28/04/2024

DÉPARTEMENT

80 ans de la Libération : le
Département de Seine-et-
Marne rend hommage à
François de Tesson

 Publié le 19/04/2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Retour sur la séance
publique du 5 avril 2024

 Publié le 05/04/2024

EUROPE

5 collèges seine-et-marnais
ont expérimenté la
démocratie européenne

 Publié le 03/04/2024

SÉCURITÉ

Un nouveau centre d'incendie
et de secours à Torcy

 Publié le 28/03/2024

DÉPARTEMENT

« Une solide marque
employeur est cruciale dans
un marché du travail
compétitif »

 Publié le 06/03/2024